



## ERP : Registre Accessibilité – mode d'emploi

---

### Rappel des textes réglementaires de référence :

- Article R. 111-19- 60 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) qui régit l'accessibilité des E.R.P. aux personnes handicapées et qui **impose aux exploitants de tout E.R.P. l'élaboration et la mise à disposition du public d'un registre**
  - Arrêté du 19/04/2017 qui **définit le CONTENU du registre, les modalités de diffusion et de mise à jour**
- 

**Personnes concernées :** propriétaires et exploitants d'E.R.P. (tous les E.R.P. quelle que soit leur catégorie)

---

**Date d'entrée en vigueur :** 6 mois après publication du décret soit le **30 septembre 2017 au plus tard**

---

**Objectif du registre:** Informer le public du degré d'accessibilité de l'E.R.P.

- Il précise toutes les dispositions prises pour permettre à toute personne handicapée (quel que soit son handicap) de bénéficier des prestations de l'établissement.
  - Il est **consultable sur place par le public au principal point d'accueil accessible de l'établissement**. A titre alternatif, il peut être mis en ligne sur un site internet.
- 

### CONTENU DU REGISTRE :

- **1) Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement**

- **2) les pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité**

- POUR TOUS LES E.R.P.

**A- Justificatif d'accessibilité ou des démarches en cours suivant votre cas**

- Établissement neufs : l'attestation d'accessibilité prévue à l'art L. 111-7-4 du CCH après achèvement de travaux
- ERP existants conformes aux règles d'accessibilité: l'attestation prévue à l'article R111-19-33 du CCH (voir modèle joint)
- ERP faisant l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée : le calendrier de mise en accessibilité de l'établissement, le bilan à mi-parcours puis/ou l'attestation d'achèvement prévue à l'art. D 111-19-46 du CCH (voir modèle joint)
- ERP sous AT : la notice d'accessibilité prévue à l'article R.111-19-46 du CCH
- En cas de DEROGATION : les arrêtés préfectoraux accordant la (ou les)dérogation(s) aux règles d'accessibilité

**B - Documents relatifs à l'accueil**

- la plaquette intitulée "bien accueillir les personnes handicapées": [http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide\\_numerique\\_accueil\\_PH\\_3.pdf](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/guide_numerique_accueil_PH_3.pdf)
- la description des actions de formation des agents en charge de l'accueil

**C- Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité (ex: ascenseurs, rampes ...)**

- SUPPLEMENT POUR LES E.R.P. de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> CATEGORIE (1<sup>er</sup> groupe) : L'attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur et décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.



## MAISON DE L'ENFANCE : Crèche, Multi -Accueil et R.A.M.

### **Adresse :**

Maison de l'Enfance  
175, rue Pierre de Coubertin  
44 150 ANCENIS  
02 40 09 94 53

Multi-accueil « Les Petits Loirs »

Tel.: 02 40 09 54 20  
[multi-accueil.loirs@orange.fr](mailto:multi-accueil.loirs@orange.fr)

Relai Assistantes Maternelles " la Passerelle"

Tel.: 02 40 09 94 53  
[ram.passerelle@orange.fr](mailto:ram.passerelle@orange.fr)

Nom de l'exploitant : SIVU de l'Enfance

Mairie d'Ancenis  
Tel.: 02 40 83 87 00  
Web : [www.ancenis.fr](http://www.ancenis.fr);

Numéro ERP : E-003-00230

Classement ERP :

Catégorie : 5

Type(s) : R (e)

Effectif maximum de l'ERP:

Public : 60

Personnel : 12

Total :72

L'ERP possède un seul niveau

### **Présentation de l'établissement**

Activité principale / Prestations proposées au public :

Ouverte aux enfants et aux familles, la Maison de l'Enfance comprend le Relais Assistantes Maternelles et le multi-accueil.

Multi-Accueil : accueil collectif d'enfants âgés de 2 mois<sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 3 ans maximum du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, encadré par des professionnelles petite enfance. Activités éducatives, vie quotidienne (soins, hygiène, alimentation, siestes) rythmes les journées. Deux espaces distincts : celui des bébés (2 mois <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à environ 18 ou 20 mois) et celui des grands (18 ou 20 mois à 3 ans). Un espace sanitaire « change » commun, une salle de restaurant pour les grands, une cuisine de collectivité permettant la préparation des repas sur place chaque jour avec des produits frais et locaux. Capacité d'accueil simultanée maximum : 30 enfants. Fermeture : 3 semaines l'été (les trois premières semaines d'août) et la semaine entre Noël et le Jour de l'An. Institutions partenaires : la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

Relais Assistantes Maternelles : lieu ressource pour les parents en recherche d'une assistante maternelle (ASMAT) et pour les ASMAT pour les points de législation du travail, de professionnalisation, etc ...

Deux animatrices reçoivent les familles ou les ASMAT.

Ateliers récréatifs organisés à Ancenis une fois par semaine le jeudi matin à destination des ASMAT d'Ancenis/Saint Géréon et des enfants qu'elles gardent. Des prestations et activités proposées aussi dans les autres communes du SIVU de l'Enfance. Institutions partenaires : l'Unité d'Agrément du Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la DIRRECTE (Direction du Travail).

### **Etat des lieux de l'accessibilité au 30/09/2017**

**Taux global d'accessibilité : 100 %**

Travaux réalisés en 2017 dans le cadre de l'autorisation de travaux valant Agenda d'Accessibilité Programmé 04400316W0004 en date du 06/06/2016

Attestation de fin de travaux en date du 27/09/2017



**Attestation d'achèvement des travaux et/ou actions de mise en  
accessibilité prévus dans un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)  
approuvé d'un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie**

Conformément à l'article D.111-19-46 du code de la construction et de l'habitation,

**Je soussigné, Pierre LANDRAIN, président du S.I.V.U. de l'Enfance, place du Maréchal Foch, 44150 ANCENIS, n° SIRET : 254402068800017, propriétaire et exploitant de l'Établissement recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie de type R (e) dénommé : Maison de l'Enfance et situé au 175 rue Pierre de Coubertin, (section K parcelle n° 1234,1237,1245)**

atteste sur l'honneur que tous les travaux et/ou actions de mise en accessibilité de l'établissement sus-mentionné prévus dans

l'autorisation de travaux n°AT 04400316W0004 approuvée en date du 10/11/2016 et inscrite dans l'agenda d'accessibilité programmée n° 0440031500023 approuvé en date du 04/02/2016

ont été conformément réalisés et se sont achevés en Août 2016

Cette attestation vaut attestation d'accessibilité.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Attestation établie le 27/09/2017

Signature :



SIVU de l'ENFANCE

Place Foch  
BP 30217  
44150 ANCENIS  
☎ 02 40 83 87 07  
Fax 02 40 83 86 88

Pierre LANDRAIN